



**PV AG 2019
13 avril 2019**

Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2019 17h00 – Couvert de Tourbillon

1. Bienvenue

La séance débute à 17h05 au Couvert de Tourbillon. Il s'agit de notre 6e Assemblée annuelle. 77 membres d'APEROvonnaz sont présents ou représentés (18 procurations) et 4 se sont excusés.

Le Président Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde. Il propose une minute de silence à la mémoire de M. Claude Schuthé, membre de l'APEROvonnaz, qui nous a quittés brutalement il y a quelques semaines. Condoléances à sa sœur et son beau-frère présents à cette AG.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Sur proposition du Président Charly Teuscher, un point nouveau est introduit concernant la nouvelle TS/TH, la constitution et la nomination d'une commission ad hoc. Cf point 17 ci-dessous.

L'ordre du jour ainsi complété est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 24 mars 2018

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Etat des membres, adhésion, exclusion

Mme Laurence Brunner donne les derniers chiffres disponibles. APEROvonnaz a enregistré 278 membres au 31.12.2018. 16 adhésions et 9 démissions sont relevées durant l'année 2018.

5. Rapport du Président

Le rapport du Président se trouve en page 6 du cahier de l'AG.

6. Rapport du Trésorier, comptes 2018

Les comptes et budget sont commentés par notre nouveau Trésorier, M. Gilbert Schertenleib. Ils sont également présents dans le cahier de l'AG en page 7. Les comptes sont sains et n'appellent pas de commentaires particuliers.

7. Rapport des Vérificateurs des comptes

Madame Arlette Borgeaud, représentante des vérificateurs de comptes, lit le rapport des comptes vérifiés en date du 20 février 2019. Ce rapport a également été joint au cahier de l'AG à la page 8.

8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité

Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Budget 2019

La seule grosse dépense prévue pour le budget 2019 reste la provision pour avis de droit. Impossible de la chiffrer avec précision au stade actuel. Le budget de 2019 peut donc rester identique à celui de l'année précédente.

10. Fixation du montant de la cotisation 2019

Le montant proposé pour la cotisation reste à Fr. 30.- vu l'état sain de nos finances.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

11. Votation du Budget

Le budget figure en page 9 du cahier de l'AG. Aucune question n'est posée.

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Composition du Comité élu en 2017 pour deux ans (art. 9 des statuts)

Suite à la demande faite lors de la dernière AG, en date du 30 mars 2018 et ne voulant pas laisser le Comité sans soutien, M. Gilbert Schertenleib, Penthaz/Cossonay, s'est proposé pour la fonction de Trésorier. Un grand merci à lui d'être venu renforcer le Comité et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle responsabilité. La composition actuelle du Comité est à ce jour (13.04.2019) la suivante :

| Fonctions | Responsables |
|--|----------------------|
| Présidence | Charly Teuscher |
| Vice-présidence, délégué à la Commission touristique | Norbert Gisler |
| Trésorerie | Gilbert Schertenleib |
| Secrétariat | Philippe Freléchoux |
| Registre des membres | Laurence Brunner |
| Logistique | Nicola Belsito |

Le Comité, y compris son nouveau Trésorier, est acclamé par l'AG.

13. Appel à la candidature pour un(e) commissaire aux comptes

M. Martial Horner, Ependes, se propose en remplacement de M. Roger Thurre, démissionnaire. Il siègera avec Mme Arlette Borgeaud Réviseur de la 1^{ère} heure.

La candidature de M. Horner est acceptée avec remerciements. Celle de Mme Borgeaud confirmée.

14. Compte rendu du vice-président, délégué à la Commission Touristique

M. Norbert Gisler rappelle que son rapport fait partie du cahier mis à disposition des membres et renonce donc à sa lecture. Cf pages 10 et 11 du cahier de l'AG. Par contre, il donne quelques informations supplémentaires, ceci en tant que vice-président de l'association et membre de la commission touristique « Infrastructure ».

- Il complète les informations par quelques chiffres clés tirés des comptes de la commune. Ces chiffres correspondent à l'année 2017, les chiffres de 2018 n'étant pas encore disponibles. Globalement, entre 2016 et 2017, les recettes ont enregistré une baisse de 5 %, soit CHF 47'099.- Les taxes de séjour ont subi une baisse de 16.8 % (privés 13.2 %, professionnels 22.9 %). Ceci est dû à la diminution des nuitées et correspond à un manque à gagner de CHF 144'264.- Côté dépenses, on constate une augmentation de 22 % ou de CHF 202'090.- Avec ces chiffres, le déficit touristique se serait monté à CHF 26'410.- en 2016 et CHF -275'599.-- en 2017.

- Mais... l'affectation de la taxe de séjour en toute transparence reste un problème non encore réglé à notre satisfaction. Ce thème est d'ailleurs l'objet des procédures en cours. La Commune travaille sur cette exigence selon les recommandations de l'Etat du Valais.
- Notre contribution au ménage de la Commune est de l'ordre de 10 % en incluant les taxes communales ou de 5 % sans celles-ci. En d'autre terme, nous participons au financement des infrastructures de la Commune de Leytron sans pour autant en profiter... Ceci relativise certains messages qui circulent sur le coût exorbitant des R2 pour les habitants de Leytron !
- Statistiques sur les résidences secondaires :
Leytron 1603, soit 53% du parc total de logements (3'022)
Chamoson 736, soit 29 % du parc total des logements (2'381).

15. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures

Le Président Charly Teuscher fait le point sur les 4 recours menés par notre Association. Le Conseil d'Etat nous a donné raison sur plusieurs points. A tel point que c'est la Commune de Leytron qui a recouru en 2^{ème} instance ! Nous restons dans l'attente de la prise de position du Tribunal cantonal du Valais.

16. Délégation de pouvoir au Comité pour la poursuite éventuelle des procédures de recours.

Le Président Charly Teuscher informe que nous n'aurons que 30 jours pour nous prononcer suite aux décisions du Tribunal cantonal et faire recours au TF. Dans ce cadre, il ne sera pas possible de convoquer une AG extraordinaire. Avec l'aide de notre avocate, des avis des recourants et de ceux du comité, nous devrions pouvoir décider, en fonction de l'argumentation déployée par le Tribunal cantonal, si nous allons ou non au Tribunal Fédéral. L'AG est priée de déléguer aux instances ci-dessus le pouvoir d'aller de l'avant. Pour mémoire, les thèmes importants encore en question sont :

- Exonération des indigènes
- Affectation des taxes
- Dimension des chambres (pas de définition exacte dans la législation)

Cette proposition est acceptée par l'assemblée avec 73 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions.

17. Nouvelle TS/TH et constitution/nomination d'une commission ad hoc

Un nouveau projet concocté par la Commune vient d'être distribué. En qualité d'acteur touristique, APEROvronnaz a l'occasion de prendre position. Un groupe de travail a été créé. Il comprend les personnes suivantes :

Xavier Bertelletto, Philippe Freléchoux, Norbert Gisler, Laurent Lavanchy, Gilbert Schertenleib et Charly Teuscher.

Chaque membre étudiera les propositions faites et fera ses commentaires à Norbert Gisler jusqu'au 28.04.2019. Ce dernier établira une synthèse qui sera ensuite discutée avec notre avocate, Me Célia Darbellay. Notre objectif est d'arriver à boucler cette phase avant fin mai 2019.

A noter que 3 variables peuvent évoluer et changer ainsi complètement le niveau d'acceptabilité par nos membres des propositions faites :

- Nombre de lits (facteur)
- Tarif de la taxe à la nuitée
- Taux moyen d'occupation

Une question se pose encore : comment Leytron va-t-elle informer/consulter les 82 % des R2 non représentés par notre Association ? Joker !

18. Divers et questions

- La TR2/LAT a été actuellement mise en suspens par la Commune. Nos oppositions y sont pour quelque chose. Même si la possibilité légale existe, cette taxe est difficile à mettre en place. La Commune de Champéry y a déjà renoncé. Exemple à suivre !
- La Buvette de Tourbillon est sous la responsabilité des Amis du Ski de Fond. Notre Association est sans levier face aux contraintes/sommutations cantonales de plus en plus contraignantes. Même si nous pouvons déplorer cette situation.
- Téléovronnaz a répondu négativement à une demande d'augmentation de la fréquence des navettes entre Chamoson et Téléovronnaz.
- Le site de la commune de Leytron offre la possibilité de s'abonner à des infos communales pratiques (alertes, etc.). S'y référer en cas de besoin.
- Le restaurant « Chez Eugénie » a été repris et est à nouveau ouvert.

La séance officielle se termine à 18h15 et est clôturée par le Président Charly Teuscher qui remercie l'ensemble des personnes présentes à cette AG.



A l'issue de cette AG, nous avons eu le plaisir d'entendre Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du Tourisme, nous présenter :

- Le nouveau règlement TS/TH actuellement en consultation
- Les projets réalisés en matière de tourisme
- Les projets actuellement en chantier

Le Président Charly Teuscher remercie le Conférencier du jour pour sa prestation et la Commune de Leytron qui nous a, une fois encore, offert le couvert de Tourbillon pour notre AG.

Il invite l'ensemble des participants au traditionnel apéritif préparé et organisé de façon magistrale par M. Nicola Belsito. Il est 19 heures. Et Notre Dame de Paris n'a pas encore brûlé...

Philippe Freléchoux, Secrétaire

Charly Teuscher, Président